

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-10-6-1

Séance du jeudi 18 octobre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA DOLLER DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'arrêté préfectoral n° 200440-11 du 9 février 2004 portant fixation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Doller,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne Monsieur Laurent LERCH, Conseiller Général du Canton de MASEVAUX et Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller, pour représenter le Conseil Général du Haut-Rhin au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Doller.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions